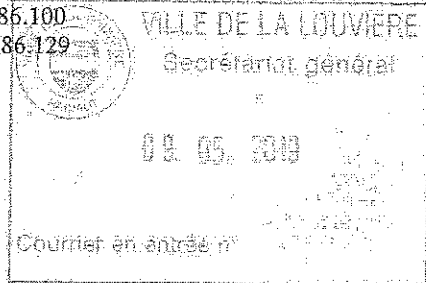




Rue Léon Morel, 1
5032 ISNES

Contact : Frédéric Rasic, Directeur général
s.fresnault@imio.be

Tel: 081/586.100
Fax : 081/586.129



Ville de La Louvière
A l'attention des Bourgmestre et Echevins
Place Communale, 1
7100 LA LOUVIÈRE

Isnes, le 03 mai 2019



Concerné : Assemblées Générales de l'intercommunale iMio – convocation des associés.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale **ordinaire** qui se tiendra dans nos locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes **le jeudi 13 juin 2018 à 18h00**.

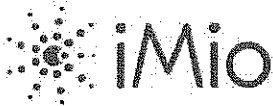
Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale. **Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard pour le mardi 11 juin 2019 ?**

Vu qu'il nous est matériellement impossible de venir exposer les points à l'ordre du jour dans les conseils de nos 280 membres, nous avons prévu une **séance d'information** en nos locaux **le lundi 20 mai 2019 à 10h00** afin de répondre à toutes vos questions.

L'ordre du jour de l'Assemblée général ordinaire est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2018 ;
4. Point sur le Plan Stratégique;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
7. Démission d'office des administrateurs;
8. Règles de rémunération;
9. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <http://www.imio.be/documents>.



Rue Léon Morel, 1
5032 ISNES

ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.

Dans le cas où vos 5 représentants n'ont pas été désignés, merci de nous faire parvenir le document de délégation disponible également sur notre site.

Conformément à l'article L1523-13§1er (alinéas 4 et 5) du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur votre territoire.

Pour rappel, l'article L1523-12 §1er précise, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux réviseurs, que l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

Dans le cas où le quorum de présences requis par les statuts ne soit pas atteint, l'assemblée générale devra être convoquée une seconde fois pour pouvoir délibérer valablement. La date de cette éventuelle **seconde assemblée** a d'ores et déjà été fixée au **26 juin 2019 à 18h00**. Vous en serez averti par une nouvelle convocation, le cas échéant.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Pour IMIO,
M. MARC BARVAIS
Président

Pour IMIO,
M. FREDERIC RASIC,
Directeur Général.

Pièce jointe : Note de synthèse.